



GABON

OLIGUI NGUEMA, DE LA CASERNE AU PALAIS



TOURNONS LA PAGE



TOURNONS LA PAGE

GABON: BRICE OLIGUI NGUEMA, DE LA CASERNE AU PALAIS

Contexte

De 1967 à 2023, le Gabon a vécu au rythme de la dynastie Bongo.

Ce pays situé au sud-ouest de l'Afrique est progressivement devenu une dictature avec l'arrivée au pouvoir d'Omar Bongo en 1967, puis avec la transmission du pouvoir à sa mort en 2009 à son fils, Ali Bongo.

Cette continuité a été interrompue par le coût d'État mené par le général Brice Clotaire Oligui Nguema le 30 août 2023 à la suite de la réélection controversée d'Ali Bongo le même jour.

Rapidement, les militaires ont déclaré la création d'un organe de transition, le Comité pour la transition et la restauration des institutions, à la tête duquel a été nommé le général Brice Clotaire Oligui Nguema. Le gouvernement de transition se distingue d'autres coups d'États par l'absence d'incidents violents ou de répression durant sa période au pouvoir et par l'organisation relativement rapide d'une élection présidentielle un peu moins de 2 ans plus tard.

Les élections sont annoncées pour août 2025 et sont finalement avancées au 12 avril 2025. Ce changement qui a réduit le temps de campagne des candidats, pose question sur le processus électoral. Il faut néanmoins souligner que la dimension historique de ces élections, les premières libres depuis 1967, a atténué auprès de l'opinion publique l'importance des quelques incidents et irrégularités qui ont jalonné le processus électoral.

Après avoir reçu une accréditation du ministère de l'Intérieur, Tournons La Page Gabon a coordonné un réseau de 250

observateurs électoraux afin de faire le suivi du processus électoral. Différents sondages ont également été effectués avant, pendant et après le vote auprès des électeurs et électrices.

En octobre 2025, à l'heure de finaliser ce rapport, l'UDB (l'Union des bâtisseurs, le parti présidentiel) a très largement remporté les élections législatives et locales et se retrouve avec une majorité confortable au parlement. Tous les regards sont désormais braqués sur le nouveau gouvernement gabonais qui a la lourde responsabilité de répondre aux nombreuses attentes des Gabonais tout en conservant le courant démocratique qui l'a amené au pouvoir.



Prestation de serment de Brice Oligui Nguema en tant que Président du Gabon pour un mandat de sept ans.

Source: WADR

CADRE JURIDIQUE ET FONCTIONNEMENT

Le Code électoral gabonais précise que :

- L'autorité de contrôle des Élections est nommée par l'État et ne dispose pas de pouvoirs contraignants.
- Tout délit mineur débouche sur une incapacité électorale de 5 ans et les crimes graves conduisent eux à une incapacité électorale indéterminée.

Une nouvelle constitution portée par le gouvernement de transition a été adoptée par référendum le 16 novembre 2024. Elle s'inscrit dans une volonté de refonte de l'État afin de protéger le processus démocratique. De nombreuses mesures ont notamment été prises pour encadrer l'accès à la présidence afin d'éviter un nouveau pouvoir dynastique comme celui vécu sous la famille Bongo.

Voici les mesures affectant le processus de l'élection présidentielle :

- Retour du scrutin à deux tours.
- Le système du bulletin unique est remplacé par un système à bulletins multiples.
- Suppression du poste de Premier ministre.
- Renforcement du pouvoir de la vice-présidence.

Pour être éligible :

- Obligation d'être marié(e) à un(e) Gabonais(e) d'origine.
- Obligation de renoncer à tout autre nationalité 3 ans avant l'élection.
- Limite d'âge de 70 ans.
- Le parlement joue un rôle central dans la nomination du collège médical chargé de vérifier l'aptitude médicale et mentale des candidats.

PERIODE PRÉ-ÉLECTORALE

Durant la période pré-électorale, a eu lieu l'inscription des électeurs. Le dispositif a été déployé dans toutes les régions du Gabon et à l'étranger. L'ampleur du déploiement des commissions d'enrôlement et la communication active du ministère de l'intérieur ont permis d'enregistrer une augmentation de 71 154 électeurs inscrits, soit une augmentation de 8,34 % par rapport au référendum de 2024.

C'est aussi pendant cette période que l'inscription des candidats a eu lieu.

Sur les 23 candidatures déposées seules 4 ont été retenues du premier coup. Au final, 8 candidatures ont été retenues par la Commission Nationale d'Organisation et de Coordination des Élections et du Référendum (CNO CER). Les candidats rejetés l'ont été soit pour des raisons administratives (absence d'acte de naissance, acte d'état civil, etc.), soit pour non-versement de la caution électorale de 30 millions FCFA (env. 4600 €), soit pour dépassement de l'âge limite, nouvellement fixé à 70 ans.

Ces nombreuses exclusions n'ont pas suscité de controverses marquées.

Seul quelques absents notables ont fait réagir.

Il s'agit notamment d'Albert Ondo Ossa (ancien ministre sous Ali Bongo puis candidat unique de l'opposition pour les élections de 2023, exclu pour dépassement de la limite d'âge), de Michel Ongoundou Loundah (président par intérim du parti d'opposition Réagir, écarté par son propre parti), et de Jean Rémi Yama (syndicaliste et figure de la société civile, récemment libéré de prison après la chute d'Ali Bongo, exclu pour manque de document administratifs).

Du côté des candidats retenus, c'est la candidature de Brice Clotaire Oligui Nguema, alors président de la transition, qui suscite l'interrogation. En effet, en vertu de l'article 23.4 de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de l'Union africaine (UA) :

« les auteurs de changement anticonstitutionnel de gouvernement ne doivent ni participer aux élections organisées pour la restitution de l'ordre démocratique, ni occuper des postes de responsabilité dans les institutions politiques de leur État ».



L'ensemble de la période pré-électorale s'est déroulée dans le calme, néanmoins quelques controverses sont à rappeler :

- Avancement de la date des élections d'août 2025 à mi-avril. Cette modification de calendrier, bien que conforme au code électoral, a notamment eu pour conséquence de compliquer l'obtention de documents administratifs indispensables pour candidater, de réduire la durée de campagne des candidats à 32 jours, et d'affecter la capacité des candidats à collecter des fonds.
- Omniprésence du candidat Oligui Nguema ou ses représentants sur tous les médias publics pendant toute la durée de la campagne. Selon les observateurs locaux, cela est notamment dû à la disparité des moyens de candidats. De plus, très peu de candidats avaient des activités pouvant être relayées dans les médias.

- Plusieurs ministres ont utilisé leurs comptes sur les réseaux sociaux pour monter leur soutien au candidat Oligui Nguema et ce malgré l'article 323 du Code électoral gabonais qui interdit à toute autorité administrative de participer à la campagne électorale, sous peine d'une amende et de sanctions disciplinaires. En tant qu'autorités administratives, les ministres sont soumis à cette interdiction et donc à l'obligation de neutralité.
- Multiplication d'inaugurations et de participations à des événements publics par le président de la transition Brice Clotaire Oligui Nguema avant le début de la campagne. Ces actions ont notamment été dénoncées par certains acteurs politiques comme une volonté du candidat Oligui Nguema de capitaliser sur les actions de la Transition.

LE JOUR DE L'ÉLECTION

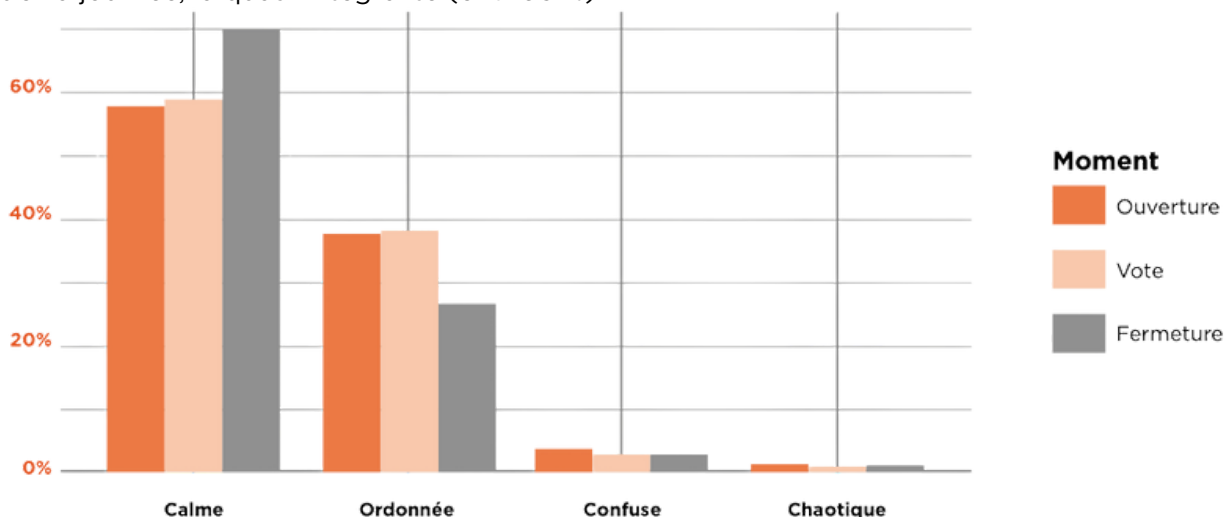
Le jour de l'élection l'observation s'est concentrée sur trois aspects distincts : l'accès au vote, l'exercice du droit de vote, et la fermeture et le recensement des votes.

Différents formulaires ont été soumis aux électeurs tout au long de la journée afin de quantifier le ressenti de ceux-ci.

Pour ce qui est du déroulement général de la journée, la quasi-intégralité (env. 95 %)

des sondés ont trouvé que la situation dans les bureaux de vote était calme ou ordonnée.

Tout d'abord, l'accès au vote. Cela comprend l'accès physique au bureau de vote mais aussi l'accès aux informations nécessaires à la compréhension du vote et à la localisation du bureau de vote.



Situation du bureau de vote, selon le moment de l'observation



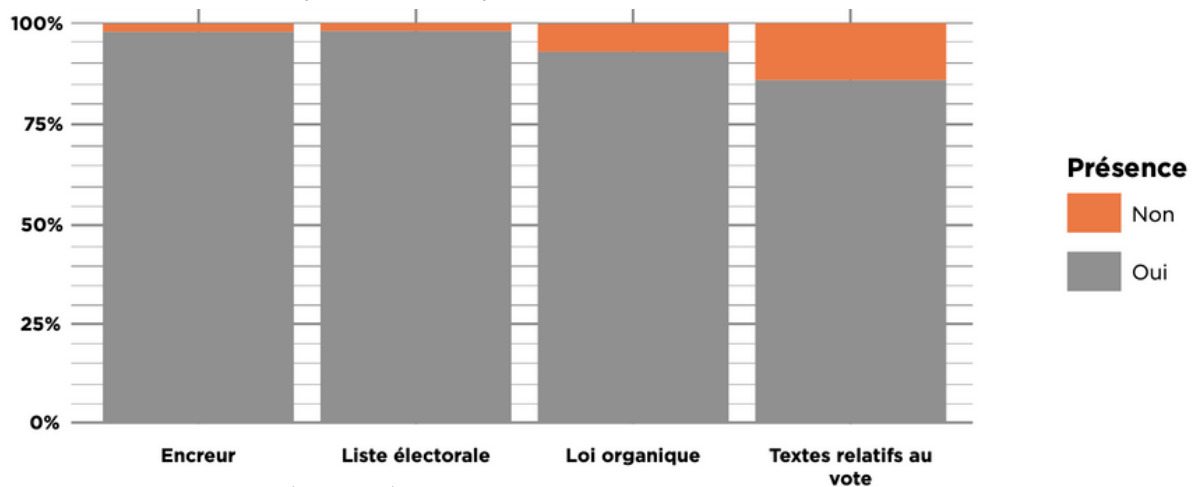
Dans plus de 92% des cas, les sondés ont facilement trouvé leur bureau de vote et ce notamment grâce aux campagnes de communication lancées en amont des élections.

Bien que l'accessibilité soit dans l'ensemble très bonne, des manquements ont été observés en ce qui concerne les personnes handicapées et à mobilité réduite. En effet, dans 33% des cas, le bureau de vote n'était pas accessible aux PMR. Néanmoins, les personnes en ayant besoin ont pu être assistées par une personne de leur choix dans env. 80% des cas. Le nombre de personnes impactées

par la non-accessibilité des bureaux de vote est donc de ce fait peut être inférieure aux 33% indiqués ci-dessus.

Ensuite, l'exercice du droit de vote. Cela comprend le matériel à disposition, le respect des procédures de vote et le vote secret et sécurisé.

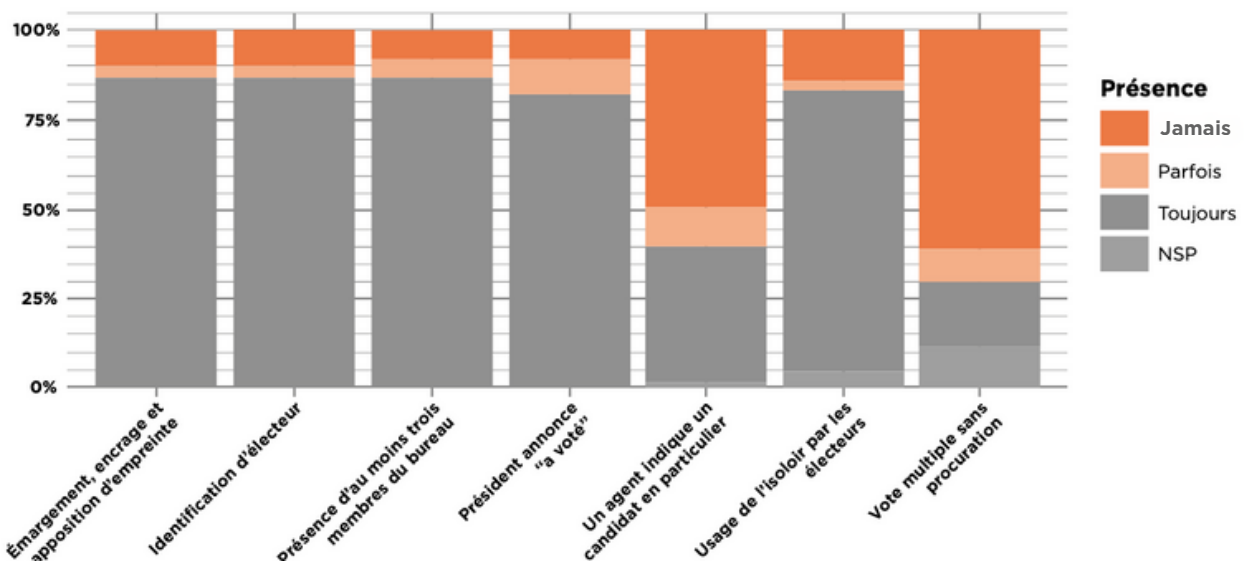
De manière générale, les bureaux de vote disposaient du matériel nécessaire au bon déroulement du vote. Ce graphique détaille les différents objets et leur présence dans les bureaux de vote observés.



Pourcentages du matériel présent pendant le scrutin

Du côté des procédures de vote, le constat est également satisfaisant. Un seul point négatif a été souvent observé. En effet, dans 39% des instances électorales observées, un agent oriente toujours un électeur vers un candidat en

particulier et dans 10% des cas, cette situation se produit parfois. Le graphique suivant détaille les différentes étapes de la procédure de vote et le respect de celles-ci.

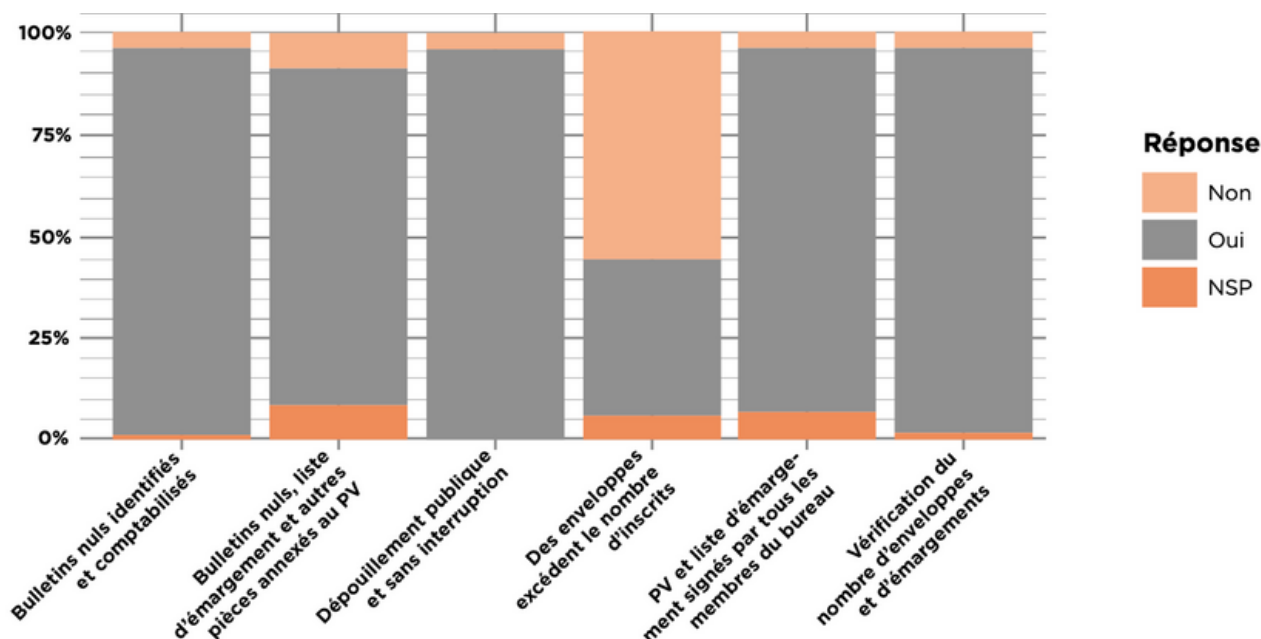


Fréquences des procédures de vote reportées par les observateurs

Et en ce qui concerne le vote secret et sécurisé, le bilan est un peu plus mitigé. En effet plusieurs situations contraires aux normes électorales nationales et internationales ont été observées. Dans 8,6 % des bureaux de vote, l'urne n'était pas transparente et munie d'une seule ouverture. De plus la non-utilisation des isolements a été observée de manière récurrente. Néanmoins, dans 94% des cas, les électeurs ont estimé que leur se-

cret de de vote était garanti.

Enfin, la fermeture et le recensement des votes. La majorité des bureaux ont fermé à l'heure prévue. Pour ceux qui ont fermé plus tôt, tous les électeurs inscrits ont pu exercer leur droit de vote. Quant au dépouillement, l'ensemble de la procédure a été très satisfaisant. Le graphique suivant détaille différents aspects de la procédure et le % des cas où ils ont été respectés.



Pourcentage des facteurs montrant le respect de la procédure de fermeture des bureaux de vote et du recensement des votes



Un agent électoral brandit un bulletin de vote lors du dépouillement des bulletins à l'École Pilote Urbaine du Centre à Libreville

Source : [Al-Ahram Hebdo](#)

RECOMMANDATIONS

1 AU GOUVERNEMENT GABONAIS

- Limiter les incapacités électorales aux seuls crimes gravement incompatibles avec l'exercice du droit de vote, conformément aux normes et principes internationaux ;
- Réexaminer l'exigence de mariage avec un(e) Gabonais(e) d'origine comme critère d'éligibilité ;
- Réévaluer la clause de nationalité exclusive, en prenant en compte les réalités régionales et la fréquence de la double nationalité ;
- Prévoir des sanctions effectives en cas de non-respect du devoir de réserve, afin de renforcer la crédibilité du processus électoral ;
- Renforcer la formation des agents électoraux pour éviter les comportements contraires à la neutralité (cas d'agents qui indiquent un bulletin en particulier aux électeurs). Même en l'absence d'intention frauduleuse, ces pratiques doivent être proscrites ;
- Prévoir le financement public de l'observation électorale nationale.

2 AUX PARTENAIRES BILATÉRAUX ET MULTILATÉRAUX DU GABON :

- Veiller au respect de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et mobiliser les mécanismes de sanction ou de médiation en cas de non-respect.
- Observer les avancées démocratiques et conditionner l'appui logistique et financier aux progrès clairs sur la situation du pays.
- Accorder des financements et renforcer les capacités des missions d'observation électorale citoyennes, en prévoyant des missions longues couvrant la pré-campagne, la campagne et l'après-scrutin.

3 À LA SOCIÉTÉ CIVILE GABONAISE

- Favoriser la sensibilisation et l'éducation civique de la population axée sur l'appropriation des principes démocratiques et de participation citoyenne ;
- Consolider les coalitions inter associatives, à l'image des missions d'observation électorale, et favoriser le travail en réseau pour mieux impacter le débat public ;
- Promouvoir le débat démocratique et la redevabilité des élus en organisant des rencontres et forums inclusifs ;
- Protéger les libertés fondamentales, en particulier d'expression et d'association, en documentant systématiquement les atteintes et mobilisant les mécanismes juridiques nationaux et internationaux de protection ;
- Renforcer les capacités des acteurs de la société civile, les médias et les institutions académiques pouvant promouvoir une culture démocratique dans le pays ;
- Encourager la participation politique, en particulier de la jeunesse et des femmes, à travers l'appui à la mise en place des programmes de formation, des espaces de débat, et des incubateurs civiques ;
- Apporter un appui technique et financier aux organisations de la société civile engagées dans l'observation citoyenne.

